



ecomaison



Tout savoir sur la déclaration d'éco-participation annuelle

PETITS PRODUCTEURS JOUETS
11/12/2024

Présentation des intervenants



Céline Ramos

Responsable Grands
Comptes Jouets

Ecomaison



Valentin Genicot

Gestionnaire Adhérents
Jouets

Ecomaison

Sommaire

01

Présentation
d'Ecomaison

02

Périmètre
des
produits

03

La déclaration
annuelle

04

Rappel du
calendrier



ecomaison



11/12/2024

1

Présentation D'Ecomaison

Eco-mobilier devient Ecomaison, le seul éco-organisme pour toute la maison

► Qui sommes-nous ?

Un organisme à but non lucratif, créé en 2011, agréé par l'Etat et financé par l'éco-participation payée par les consommateurs

Notre vocation

Collecter et valoriser les objets et matériaux de la maison usagés pour leur offrir une deuxième vie, en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie

► Nos secteurs d'activités



Matériaux



Bricolage



Matériaux



Bricolage



Literie



Jouets



A quoi sert l'éco-participation ?

Le recyclage et la valorisation des déchets sont financés grâce à l'éco-participation, incluse dans le prix des produits et matériaux neufs.





ecomaison



11/12/2024

2

Périmètre produits

Le périmètre des produits de la filière

2 catégories :

1. **Les jouets** au sens de la directive sécurité du 22 février 2010
2. Toutes les **maquettes**, les **puzzles**, les **jeux de société**

Exclusions

1. les articles d'écriture ou de dessin
2. les jouets DEEE.



Le périmètre Jouets - Ecomaison

JOUETS



JEUX DE PLEIN AIR



JEUX DE SOCIÉTÉ



JOUETS CADEAU *



* Donnés à titre gratuit



Remarques

- Les jeux et jouets **électriques ou à piles** ne sont pas pris en charge par Ecomaison
- Les produits trop volumineux sont à prendre en charge directement auprès du client pour mise en arrière-magasin

Le metteur sur le marché

3 cas de mise en marché :

- ▶ **Les fabricants et industriels producteurs** de jouets français
- ▶ **Importateurs** (négoce, grossiste, distributeurs) **et revendeurs sous marque** de distribution
- ▶ **Vendeurs à distance, places de marché...**





ecomaison



11/12/2024

3

La déclaration annuelle

A remplir au préalable dans l'Espace-services

- ▶ **Contact signataire du contrat**
- ▶ **Contact administrateur**
- ▶ **Contact facturation (envoi de la facture à l'adresse mail indiquée)**
- ▶ Exactitude des informations renseignées dans l'espace services
- ▶ Mise à jour nécessaire au fil du temps de l'espace-services par les administrateurs.

The screenshot shows the user interface of the 'ecomaison' service. At the top, there is a navigation bar with the 'ecomaison' logo on the left, and two main menu items: 'Adhérer et déclarer' and 'Donner reprendre et collecter'. On the right side of the navigation bar, there are icons for a profile (MP), a search function (Q), and a language selector (FR). Below the navigation bar, the user is greeted with 'Bonjour Martine'. To the right of the greeting, there is a section for 'Accès directs' with three links: 'Vos établissements', 'Vos contrats', and 'Se connecter à votre Espace Collecte'. The main content area is divided into six cards, each with an icon and a title: 1. 'Se mettre en conformité' (checklist icon) with subtext 'Déclarer l'éco-participation, déclarer l'incorporation, affichages réglementaires...' and a 'Voir la page' link. 2. 'Collecter' (cube icon) with subtext 'Obtenir et gérer des solutions de collecte, demande d'enlèvements...' and a 'Voir la page' link. 3. 'Réparer' (wrench icon) with subtext 'Devenir réparateur labellisé, découvrez le Bonus Réparation...' and a 'Voir la page' link. 4. 'Eco-concevoir et innover' (recycling icon) with subtext 'Plan de prévention et d'éco-conception, programmes d'innovation, recyclabilité...' and a 'Voir la page' link. 5. 'Demander des soutiens' (heart icon) with subtext 'Bénéficier de la prime d'incorporation...' and a 'Voir la page' link.

Le choix de type de déclaration : réel ou simplifié ?

Les conditions à retenir

Le metteur sur le marché déterminera, **en début de chaque exercice**, sa modalité de déclaration : **trimestrielle ou annuelle**.

Toute entreprise dont la mise sur le marché est inférieure à **15.000 pièces par an**, sous réserve d'un **poids unitaire maximal de 10 kilos** et d'un **poids total inférieur à 15 T**, peut bénéficier du modèle dérogatoire annuel.

JOUETS	MISE EN MARCHÉ DE MOINS DE 15,000 UNITES / 15 TONNES
Fréquence	Annuelle ou trimestrielle
Déclaration	Au réel ou forfait simplifié
Si forfait simplifié	Forfait de 22 € par tranche de 100 pièces
Délais de paiement	15 février N+1 (sauf déclaration en retard : paiement à la facturation)

Le forfait simplifié

Forfait simplifié : conditions à retenir

Le metteur en marché applique un forfait annuel de **22 € par tranche de 100 pièces**, sans déclaration de la catégorie, du poids ou du matériau de ces produits.

C'est-à-dire sans codifier tous ses produits !

Pour réaliser cette déclaration, vous pouvez utiliser le code unique suivant : **31 208 12 091 0**.

Attention, il est **impossible de modifier les modalités de déclaration** lorsque vous avez validé une première déclaration sur l'année civile en cours.

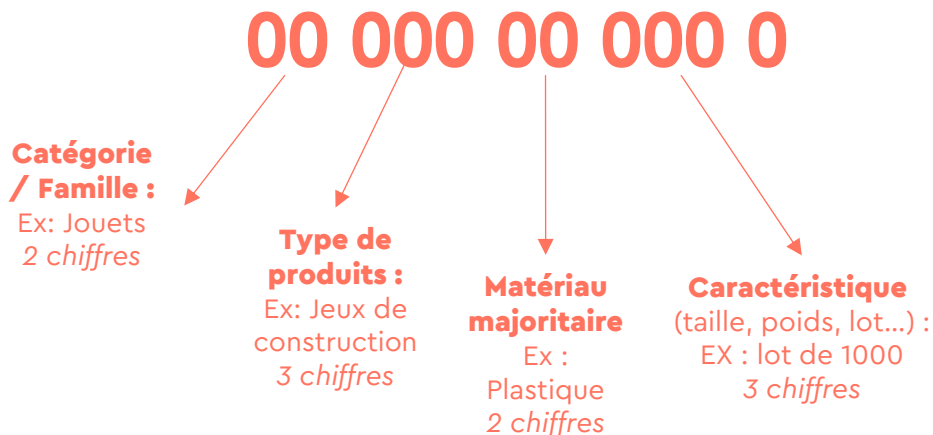


Etape obligatoire pour la déclaration au réel : la codification

Etape préalable : la codification des produits

- **Quelles sont les règles de codification ?**

Le code produit, à 11 chiffres, est une nomenclature créée par Ecomaison pour classer les jouets en fonction de leurs caractéristiques : celles requises par la loi pour l'ADEME (Agence française de l'environnement), et celles nécessaires à la facturation des éco-participations. Ainsi, ce code produit à 11 chiffres est composé comme suit :



Les générateurs de codes

Lien : [Générateur simple.](#)

Lien : [Générateur Multiple](#)

Générateur de code produit - Jeux et jouets

RESET Sélectionner les éléments dans les cases vertes

1 - Choisissez une catégorie : Code:

2 - Choisissez un type de produit :

3 - Choisissez un type de matériau puis le matériau majoritaire en poids :

4 - Choisissez la caractéristique (poids net du produit) en fonction du type de produit :

5 - Le produit bénéficie-t-il d'une éco-modulation ?

Attention, pensez à bien vérifier l'éligibilité de ce produit aux éco-modulations

D'où le code produit:

 Jouets de plein air - en Plastiques >50% Compris entre 1 kg et 2 kg exclus éco-modulés

Le montant de l'éco-participation (€/article mis en marché): et son code éco-participation associé:

Ce produit bénéficierait, sous réserve de validation, d'une éco-modulation de 0,04. Cette prime sera affichée sur votre espace adhérent.

Sélectionner les éléments dans les cases vertes

Votre référence	Libellé	Choisissez une catégorie :	Choisissez un type de produit :	Choisissez un type de matériau puis le matériau majoritaire en poids :		Choisissez la caractéristique (poids net du produit) en fonction du type de produit :	Le produit bénéficie-t-il d'une éco-modulation ?	D'où le code produit:
		Jouets cadeaux	Jouets cadeaux & accessoires	Bois et dérivés	Bois massif non certifié à plus de 75%	Lot de 1000	non	34220210890
		Jouets de plein air	Jouets sportifs & accessoires	Autres	Rembourrage naturel (plume, laine...)	Compris entre 0,2 kg et 0,3 kg exclus	oui	3221130851
		Jouets cadeaux	Jouets cadeaux & accessoires	Plastiques	Polyterephthalate d'Éthylène (PET) >95%	Lot de 1000	non	34220420890

Les listes non exhaustives de produits

Le Guide de l'adhérent *Liste en annexe*



Codificateur en ligne

Codifier par code produit | Codifier par matériaux | Voir les outils

Générer vos codes produits

Pour connaître un code, une liste de codes produits et leur montant associé d'éco-participation complétez les champs suivants :

- Filière***
Éléments d'aménagement | Jouets | Articles de bricolage et de jardin | Bâtiment catégorie 2 (non inertes) | Bâtiment catégorie 1 (inertes)
- Campagne de mise sur le marché***
Sélectionner une campagne
- Catégorie***
Sélectionner une catégorie
- Type de produit**
Sélectionner un type de produit
- Type de matériau majoritaire**
Sélectionner un type de matériau majoritaire
- Matériau majoritaire**
Sélectionner un matériau majoritaire
- Caractéristiques**
Sélectionner une caractéristique
- Éco-modulation**
Sélectionner une éco-modulation

Revenir | Générer

Imagerie des produits

Adhérer et déclarer | Donner reprendre et collecter

Rechercher

Consultez les produits couverts par Ecomaison

Éléments d'aménagement | Jouets | Articles de bricolage et de jardin | Hors périmètre

Produits et matériaux du bâtiment

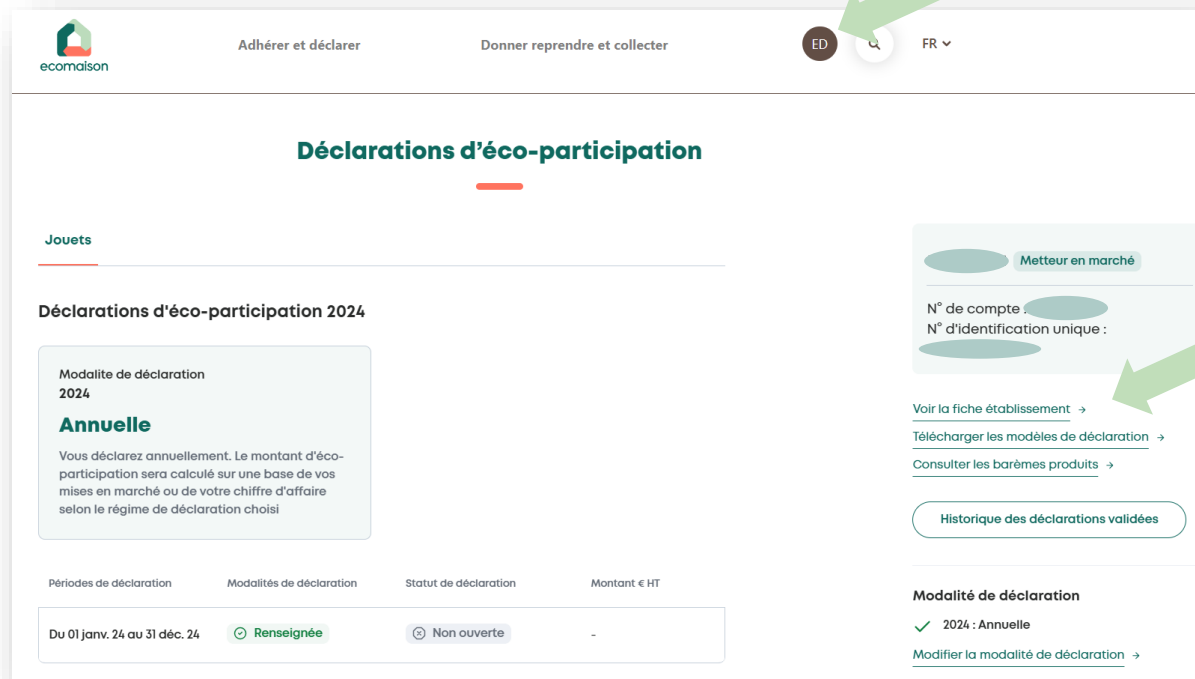
Abri de jardin | Accessoires de poupées... | Agrandisseur | Amortisseur mécanique pour...

Anti-dérapant pour tapis en... | Arbre à chat

FAQ
Une difficulté ? Une question ? Une hésitation ? Retrouvez nos réponses dans la fiche aux questions.
→ Consulter

La déclaration sur l'Espace- services : Importer un modèle Excel ou saisir manuellement

Comment déclarer ?



ecomaison Adhérer et déclarer Donner reprendre et collecter ED FR

Déclarations d'éco-participation

Jouets

Déclarations d'éco-participation 2024

Modalité de déclaration 2024

Annuelle

Vous déclarez annuellement. Le montant d'éco-participation sera calculé sur une base de vos mises en marché ou de votre chiffre d'affaire selon le régime de déclaration choisi

Périodes de déclaration	Modalités de déclaration	Statut de déclaration	Montant € HT
Du 01 janv. 24 au 31 déc. 24	<input checked="" type="radio"/> Renseignée	<input type="radio"/> Non ouverte	-

Historique des déclarations validées

Modalité de déclaration

✓ 2024 : Annuelle

[Modifier la modalité de déclaration](#)

[Voir la fiche établissement](#)

[Télécharger les modèles de déclaration](#)

[Consulter les barèmes produits](#)

Metteur en marché

N° de compte :

N° d'identification unique :

➤ Connectez-vous sur votre compte Espace-Services

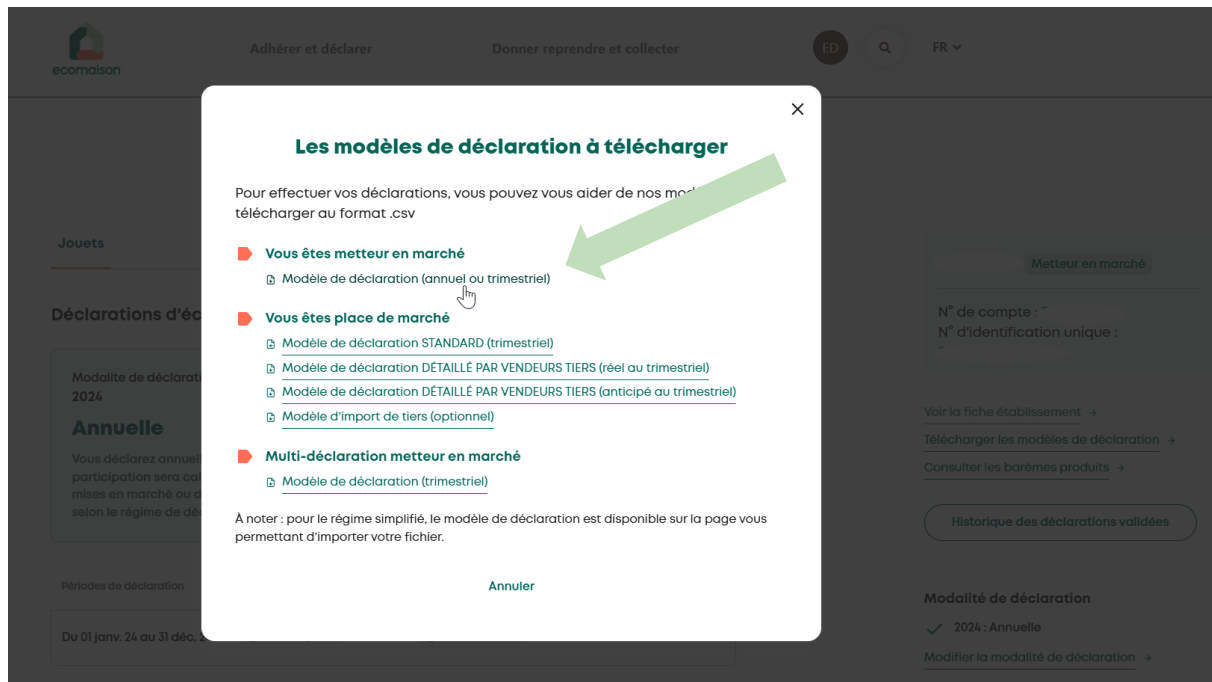
➤ Les déclarations à faire sont soit :

- Dans vos notifications,
- Dans la rubrique « Déclarations » de votre pastille en haut à droite de votre écran.

➤ Dans le menu de droite vous trouverez :

- La fiche établissement
- Le modèle Excel de déclaration
- Les barèmes produits,
- L'historique des déclarations
- La modification de modalité de déclaration.

Téléchargez le modèle de déclaration Excel



The screenshot shows the ecomaison website interface. A modal window titled "Les modèles de déclaration à télécharger" is open. It contains the following text and options:

Pour effectuer vos déclarations, vous pouvez vous aider de nos modèles de déclaration à télécharger au format .csv

- Vous êtes metteur en marché**
 - Modèle de déclaration (annuel ou trimestriel)
- Vous êtes place de marché**
 - Modèle de déclaration STANDARD (trimestriel)
 - Modèle de déclaration DÉTAILLÉ PAR VENDEURS TIERS (réel ou trimestriel)
 - Modèle de déclaration DÉTAILLÉ PAR VENDEURS TIERS (anticipé au trimestriel)
 - Modèle d'import de tiers (optionnel)
- Multi-déclaration metteur en marché**
 - Modèle de déclaration (trimestriel)

À noter : pour le régime simplifié, le modèle de déclaration est disponible sur la page vous permettant d'importer votre fichier.

Annuller

A green arrow points to the "Modèle de déclaration (annuel ou trimestriel)" option under "Vous êtes metteur en marché".

► Dans le menu à droite :
Sélectionner
« **Télécharger les modèles de déclaration** ».

Choisir :
« **Vous êtes metteur en marché** »
Télécharger :
« **Modèle de déclaration (annuel ou trimestriel)** »

Comment déclarer : sélection de l'établissement

Déclarations d'éco-participation

Ameublement Bâtiment cat 2 (non inertes) Bricolage et Jardin Jouets

Établissements éligibles à la multi-déclaration

Ci dessous sont affichés uniquement les établissements avec modalité de déclaration trimestrielle

Déclarations d'éco-participation 2024

Périodes de déclaration	Établissement(s) concerné(s)	Modalités de déclaration	Statut de déclaration	
Du 01 janv. 24 au 31 mars 24	2 établissements	⊙ Renseignée	⊙ Validée	⋮
Du 01 avr. 24 au 30 juin 24	2 établissements	⊙ Renseignée	⊙ Validée	⋮
Du 01 juil. 24 au 30 sept. 24	2 établissements	⊙ Renseignée	⊙ Validée	⋮

Tous les établissements

[Télécharger les modèles de déclaration](#) →

[Consulter les barèmes produits](#) →

Historique des déclarations validées

Informations de paiement

✓ Renseignées pour 2 établissements

[Modifier ou renseigner le mode de paiement](#)

✓ Renseignées pour 1 établissement

Vous n'avez pas les droits pour renseigner les informations de paiement. Veuillez vous rapprocher de l'administrateur de votre société responsable de l'adhésion avec Ecomaison.

- ▶ **Attention, pour pouvoir déclarer il faut que vous ayez bien renseigné :**

- les modalités de déclaration
- le mode de paiement

- ▶ Si vous souhaitez **déclarer en une fois plusieurs établissements**, il faut que les modalités et modes de paiement soient renseignés **pour tous les établissements**.

- ▶ Pour le changement du mode de paiement, voir la slide suivante.

Comment déclarer : changement du mode de paiement

← Retour à l'accueil

Voir l'historique des modes de paiement →
Changer d'établissement →

01XXXXX – Compte

Mode de paiement

Tous les champs sont obligatoires.

Sélectionnez votre mode de paiement

Virement

Prélèvement bancaire

Chèque

Enregistrer

Voici la page pour changer votre **mode de paiement** : virement, prélèvement bancaire ou chèque. Puis « **Enregistrer** ».

La gestion des modalités et du mode de paiement se fait **au sein de chaque compte**.

Importer la déclaration ou la saisir manuellement

1 Déclarer vos mises en marché — 2 Vos coordonnées — 3 Validation

1. Déclarer vos mises en marché

Importer un fichier Déclarer manuellement

Importer un fichier (formats acceptés .csv, .xls, .xlsx)

Glisser - déposer le fichier

Ou Choisir depuis mon ordinateur

Formats acceptés : csv, xls, xlsx
Taille max : 2 Mo

[Ne rien déclarer](#)

Vous pouvez déclarer en **important le modèle Excel** ou en **saisissant manuellement** les codes et unités de vos produits.

Dans le cas où vous n'avez pas de mises en marché à déclarer, cliquer sur « **Ne rien déclarer** ».

Sinon, la déclaration sera considérée comme manquante et vous serez relancé pour la réaliser.

Ne rien déclarer

Important
Vous vous apprêtez à confirmer que vous n'avez pas de mises en marché pour la période du 01 janv. 24 au 31 déc. 24

Votre justification

Détaillez ici votre situation en quelques lignes ... 0/500

Envoyer ces informations >

Importer la déclaration ou la saisir manuellement

1 Déclarer vos mises en marché — 2 Vos coordonnées — 3 Validation

1. Déclarer vos mises en marché

Importer un fichier Déclarer manuellement

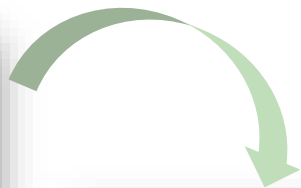
Générer un code Saisir un code manuellement

1 Catégorie

2 Type de produit

3 Matériau majoritaire

4 Caractéristiques



1 Catégorie
Jouets de plein air

2 Type de produit
Jouets porteurs sans pédales & accessoires

3 Matériau majoritaire
Métal à plus de 50%

4 Caractéristiques
>= 30 kg et < 40 kg

5 Ecomodulation
Sans éco-modulation

Quantité en Unité
123

Tonnage
456

Montant unitaire
4,36

Référence (facultatif)

[Ne rien déclarer](#)

Votre code produit

3 2 2 1 0 0 2 0 2 7 0

+ Ajouter le code

- Soit, vous connaissez le code et vous le **saisissez manuellement**, soit vous **générez le code grâce au codificateur intégré**.

Déclarer en important le fichier

Code Ecomaison à 11 chiffres	Nombre d'unités fonctionnelles	Tonnage (jusqu'à 3 décimales)	Vos références	Montant d'éco-part (facultatif)
31xxxxxxxxx	10			
32xxxxxxxxx	22			
32xxxxxxxxx	118			

- Le template est unique et commun à toutes les filières REP
- Les colonnes vert foncé sont obligatoires (code Ecomaison et quantités)
- Vous pouvez télécharger le modèle du fichier sur l'espace services ou sur notre site Ecomaison : [ici](#)
- Le fichier à importer doit être en format .CSV

- Choisissez de remplir le fichier Excel avec les codes du régime **réel** ou le **code de déclaration simplifiée**.
- Déclarez **soit au réel par catégorie de produits par unité** ou **soit par lots de 100 unités selon le code unique**.
- ATTENTION** : le principe de l'arrondi à la dizaine supérieure s'applique pour le lot de 100.
=> Déclarer 136 unités revient à 2 lots de 100 !
- Ce type de déclaration est utile pour les produits dont vous ne connaissez pas le matériau ou **le poids**.



ecomaison



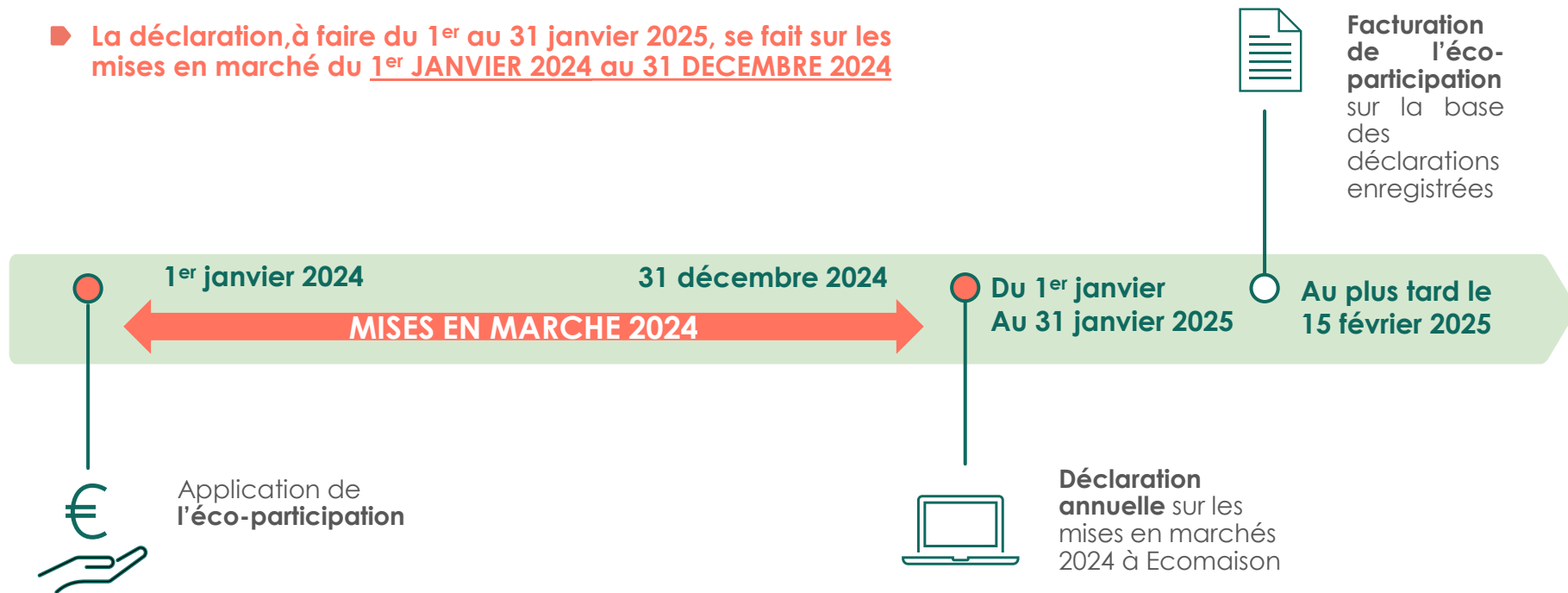
11/12/2024

4

Rappel du calendrier

Rappel du calendrier

- La déclaration, à faire du 1^{er} au 31 janvier 2025, se fait sur les mises en marché du 1^{er} JANVIER 2024 au 31 DECEMBRE 2024





Pour en savoir plus

Découvrez tous les documents utiles
sur ecomaison.com

Suivez nos actualités
sur notre site web et nos réseaux



Besoin d'aide ?

Appelez-nous

0811 69 68 70

Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Service 0,05€/appel + prix d'appel

Ecrivez-nous à contact@ecomaison.com